



Située au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Sauveur, avec une population de 12 145 habitants, un budget de 44 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 4,9 G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. La Ville de Saint-Sauveur est à la recherche d'une personne disponible pour occuper la fonction de :

Brigadier(ère) scolaire

Nature du travail

Relevant d'un superviseur, le brigadier scolaire assure la sécurité des écoliers et des piétons lors de la traversée de la voie publique.

Principales fonctions

- Interrompre la circulation des véhicules au moyen de son enseigne d'arrêt portative.
- Effectuer la traversée des écoliers et des piétons aux endroits déterminés tout en respectant les règles de sécurité.
- Indiquer aux écoliers comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent.
- Respecter, en tout temps, la signalisation routière et inviter les écoliers à faire de même.
- Aviser immédiatement le 911 lorsqu'un écolier ou un piéton est blessé et s'occuper de celui-ci jusqu'à l'arrivée des policiers.
- Indiquer aux écoliers de descendre de leur vélo pour traverser la rue.

Conditions de travail

La rémunération est établie en fonction de la convention collective. Le taux horaire est de 23,33 \$ (salaire 2023, négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires ou à temps partiel en compensation des avantages sociaux. La semaine normale de travail est de 10 heures.

Qualifications et exigences

Les candidats recherchés possèdent un diplôme d'études secondaires (DES), font preuve de fiabilité et de ponctualité et sont en mesure de se rendre disponibles pour la période équivalente au calendrier scolaire des écoles primaires sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur.

Pour soumettre votre candidature vous devez postuler en ligne au <https://jobs.glowinthecloud.com/ville-de-saint-sauveur#jobs> au plus tard le 12 avril 2026, date de fin du concours.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger le texte. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.